



HAL
open science

Les communautés noires colombiennes : de la révolte à l'affirmation civique

Jean-Pierre Tardieu

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Tardieu. Les communautés noires colombiennes : de la révolte à l'affirmation civique. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, 2012, Intégration/exclusion des minorités à la lumière de l'interculturalité, 36, pp.199-211. hal-02340767

HAL Id: hal-02340767

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02340767>

Submitted on 31 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les communautés noires colombiennes : de la révolte à l'affirmation civique

Le président López par décret du 1 janvier 1852 abolit l'esclavage en Colombie. Le cent-cinquantième anniversaire de l'abolition a été marqué en 2001 par une manifestation académique de grande envergure, le Symposium international "Pasado, Presente y Futuro de los Afrodescendientes" organisé par l'Université Nationale de Colombie, l'Université de Cartagena de Indias, l'Université du Cauca, l'Université d'York au Canada, et l'Institut de Recherche pour le Développement (ancien Orstom).

Pourquoi avoir choisi Carthagène des Indes ? Parce qu'elle fut pendant trois siècles le principal port de répartition des esclaves du continent. Dans cette ville arrivait l'or extrait de toute le Royaume de Nouvelle Grenade pour être embarqué à destination de la péninsule (quint royal et envois personnels). Cet or fut l'une des principales causes de la présence de l'esclave noir dans les différentes vallées de la province, rendue nécessaire par la baisse démographique des naturels et la parution des lois protectrices en leur faveur (lois de 1542).

Lors de ce colloque, les représentants des communautés noires de différentes obédiences firent entendre leurs revendications. La réforme de la Constitution en 1993, qui avait reconnu officiellement les droits des descendants des Africains en Colombie, était loin de les satisfaire, dans la mesure où les dispositions proposées ne débouchaient pas sur les changements profonds espérés, étant donné les réticences de tout genre. En 2009, à l'exemple des *affirmative actions*, ces revendications devinrent plus exigeantes.

ANTÉCÉDENTS HISTORIQUES

La conquête

1500 : Don Rodrigo de Bastidas, notaire de Séville, finança le voyage de découverte du littoral atlantique, du rivage du fleuve Magdalena et du golfe d'Urabá.

1510 : Fondation de Santa María la Antigua del Darién, dont le gouvernement tomba entre les mains d'un aventurier, Vasco Núñez de Balboa, arrivé de Santo Domingo (Ocampo López, 53). Par la suite, ce personnage,

ayant parmi ses lieutenants Francisco Pizarro, fut le promoteur de la découverte de la mer du Sud (1533).

C'est ainsi que fut fondée la Castilla de Oro, comprenant les « *gubernaciones* » de Santa Marta (1525) créée par Rodrigo de Bastidas, Cartagena (1533), créée par Pedro de Heredia, et Popayán (1540). Il y avait des Noirs dans les expéditions de tous les conquérants. De sorte que, face à la gravité de la baisse démographique des indigènes, les colons de l'Española demandèrent à la Couronne l'établissement d'une traite directe avec l'Afrique, afin de se fournir en main-d'œuvre servile, par l'intermédiaire des pères hiéronymites chargés par le cardinal Cisneros du gouvernement des Iles en 1516 (Tardieu, 2001). Avec les licences octroyées par Charles-Quint à ses favoris, la traite et l'esclavage des Noirs dans les Indes occidentales s'intensifièrent (Scelle).

N'oublions pas que la principale préoccupation des colons, comme du Découvreur (Colón)⁵⁹, était la recherche de l'or. Mais les « *lavaderos de oro* » de l'Española ou de Cuba ne suffisant plus à satisfaire la cupidité des nouveaux venus, ceux-ci passèrent sur le continent, Tierra Firme. L'or trouvé en Castilla de Oro, qu'exploitaient les Indiens pour des motifs essentiellement religieux⁶⁰, fit que, d'abord valets d'armes des conquérants (Tardieu, 2000), les esclaves noirs se substituèrent là aussi aux naturels dans les laveries d'or ou dans les plantations de canne à sucre. La cupidité poussa les Espagnols à prospector les rivières d'abord de la zone atlantique, puis de la zone pacifique.

La ruée vers l'or [carte, photo 1]

Des villes se fondèrent à proximité des affluents des grands fleuves. Dans la province d'Antioquia entre le Magdalena et le Cauca : Buriticá, Zaragoza, Remedios ; dans celle de Valle : Cali ; dans celle de Cauca, Santander et Popayán. On citera également les villes de Pasto et Barbacoas dans le Nariño. Dans ces agglomérations, l'économie tournait autour de l'or, dont le quint était retenu par le fisc royal (Escalante, Colmenares). La fertilité des terres (avec, par exemple, l'élevage à Popayán) permettait le maintien des cités, dont les notables étaient les maîtres de mines, les *mineros*. Ceux-ci

⁵⁹ L'obsession de Christophe Colomb apparaît très clairement dans son journal de bord. A la différence des Conquérants, le Découvreur justifiait sa recherche par le désir de fournir aux Rois Catholiques les moyens d'arracher le Saint-Sépulcre des mains des infidèles.

⁶⁰ Pour s'en persuader, il suffit de visiter les différents musées de l'or du continent, et en particulier celui de Bogotá.

déléguaient leurs pouvoirs à des majordomes qui contrôlaient les équipes d'esclaves, les *cuadrilleros*, chargées d'extraire l'or des rivières. Enrichis grâce au travail des Noirs, ces *mineros* investissaient leurs revenus dans l'achat de grandes propriétés jusque dans la région de Quito (vallée du Chota-Mira), en particulier ceux de Popayán et de Barbacoas, pour lesquelles ils avaient également recours à la main-d'œuvre servile (Tardieu, 1997). Les esclaves, achetés aux négriers de Carthagène des Indes, étaient conduits à destination grâce aux voies de circulation naturelles qu'étaient le Magdalena et le Cauca. Plus tard la pénétration esclavagiste dans les terres du Chocó s'effectua par le fleuve Atrato qui débouche dans le golfe d'Urabá, ou par celui de San Juan qui donne dans l'océan Pacifique (Sharp). Dans ce cas, les travailleurs serviles provenaient de Panamá. Cette zone, aux conditions climatiques très difficiles, devint l'une des plus productives, d'où sa forte densité en « afrodescendants » jusqu'à nos jours.

Les conditions de vie des esclaves

Surveillés par des majordomes, petits Blancs n'ayant pu acquérir une concession minière, les *cuadrilleros* étaient encadrés par des *capitanes*, esclaves qui se distinguaient par leur expérience. Souvent l'un d'entre eux était chargé de la prospection. Le travail de ses congénères asservis consistait à détourner les rivières afin d'extraire de leurs lits poudre d'or, paillettes ou pépites. Ainsi se créaient et disparaissaient, par suite d'épuisement, les célèbres *asientos de minas* qui correspondaient en fait aux anciens *lavaderos de oro*. Si les *asientos* d'importance étaient pourvus en nourriture par les propriétaires, il n'en était pas de même pour les autres. Il y avait des problèmes de ravitaillement dans les régions reculées, dans le Chocó en particulier. Les équipes travaillaient alors à temps partiel, quatre jours dans la semaine, à charge pour elles de trouver leur propre subsistance avec la culture du maïs ou de la banane, la pêche ou la chasse (Sharp 133-35).

Il revenait naturellement aux majordomes de veiller à ce que les esclaves ne s'emparent pas clandestinement d'une partie de la production. Cependant certains avaient la faculté, pendant leurs jours de repos ou de semi-liberté, de procéder à l'orpaillage pour leur propre compte, ce qui facilita très rapidement la mobilité sociale (Ibid.). La législation espagnole, issue des *Siete Partidas*, octroyant aux esclaves la possibilité de se racheter eux-mêmes ("*ahorramiento*", de l'arabe "*horr*" = libre), quelques un en profitaient. De plus, ceux qui découvraient des pépites particulièrement volumineuses ou de riches gisements étaient parfois affranchis par les maîtres intéressés

à l'accroissement de la production aurifère. Ainsi en 1778, selon les chiffres présentés par William Frederick Sharp, 35,44 % des Noirs du Chocó, soit 3160 sur un total de 8916, jouissaient de la liberté. La tendance s'accrut rapidement : en 1808, le pourcentage atteignit 75,34 % (Sharp 141-42).

Que devenaient ces gens ? Ils restaient souvent sur place, étant donné les difficultés géographiques, s'adonnant à l'agriculture de subsistance, à la chasse, et même à l'orpaillage à petite échelle. Ainsi se fondèrent des communautés noires libres, éloignées des cités créoles. Cette façon de vivre perdura jusqu'au XX^e siècle, où les compagnies étatsuniennes vinrent les déloger de leurs terres, dont bien sûr ils ne possédaient pas les titres de propriétés, afin d'exploiter de façon intensive les sables aurifères grâce à de puissantes pompes aspirantes qui détruisaient l'éco-système, excès qu'illustra en 1986 Manuel Zapata Olivella dans son roman *El Fusilamiento del diablo* (Zapata Olivella, 1986).

La résistance

Si dans quelques régions, comme le Chocó, un fort pourcentage de la population noire acquit sa liberté bien avant l'affranchissement général de 1851, il n'en alla pas de même partout. Dès l'installation de l'esclavage dans l'arrière-pays du littoral atlantique, les esclaves des principales cités, des haciendas sucrières de leur environnement ou des mines d'or de la région ressentirent d'autant plus fort l'appel de la liberté que les traitements infligés par les propriétaires se distinguaient par leur caractère inhumain. Cela est bien connu, nous n'insisterons donc pas.

Les esclaves marrons profitaient d'un environnement ressemblant à celui qu'ils connaissaient en Afrique pour organiser des *palenques* communautés dont certaines prirent de l'ampleur (Borrego Pla & Escalante 72-78). Parmi les nombreux exemples que l'on pourrait citer, le plus connu est probablement de nos jours celui du Palenque de San Basilio, dont l'histoire remonte au début du XVII^e siècle. En 1619, le gouverneur de Carthagène des Indes, don Jerónimo de Suazo Casarola monta une expédition contre Domingo Bioho, qui, à la tête d'une trentaine de marrons, s'était réfugié dans les marécages de La Matuna (Friedemann & Arocha 149-62). La communauté vivait de pillages effectués dans les haciendas des environs de Cartagena, de Tolú, de Mompos et de Tenerife. Devenu le roi Benkos, il fonda le palenque de San Basilio, situé à quelque 70 km de Cartagena, entre la Sierra de María, où ses sujets pouvaient se réfugier en cas de menace espagnole, et les méandres marécageux d'une rivière. L'endroit, pratiquement in-

expugnable, offrait à ses occupants la possibilité de s'adonner à la pêche, comme sur le littoral lagunaire de l'Afrique, et à l'élevage, comme dans la savane africaine, possibilités que leurs descendants exploitent jusqu'à présent⁶¹.

Les autorités s'emparèrent de la personne de Benkos, qui fut pendu, sans pour autant parvenir à réduire la communauté. Après maintes tentatives, le capitaine Latorre, à la fin du XVIII^e siècle, parvint à un accord avec le Palenque, selon lequel celui-ci jouirait de l'autonomie en échange de sa collaboration dans la répression du marronnage. Ce schéma fut appliqué dans de très nombreux cas, et dès la fin du XVI^e siècle pour ce qui est des marrons de Bayano à Panamá (Tardieu 2009). Cette structure se développa donc en respectant les usages transmis par ses premiers habitants en ce qui concerne l'élevage, la pêche, l'agriculture, l'habitat, les coutumes comme les veillées funèbres, les *velorios* (Friedemann). Mais l'un des phénomènes les plus intéressants fut sans aucun doute la formation du "palenquero", langue créole à forte base Kikongo, toujours parlé de nos jours (Del Castillo Mathieu, Friedemann et Patiño Roselli, Schwegler).

LE PRÉSENT

Les communautés noires se sont donc en partie constituées selon deux processus opposés : résistance que ne purent réduire les Espagnols ou rachat personnel. A cela il faut ajouter bien sûr la manumission générale concédée en 1851 après bien des hésitations, puisque Bolivar lui-même ne put l'imposer aux indépendantistes créoles qui utilisèrent les Noirs dans leur lutte, de même que leurs adversaires royalistes d'ailleurs (Hernández de Alba, Jaramillo Uribe, Galvis Noyes)⁶².

Le terme « affranchissement » n'était pas synonyme de reconnaissance d'égalité et de dignité pour ceux qui en bénéficièrent. Mises à part les communautés libres qui vécurent pendant longtemps dans une certaine autarcie qui n'excluait pas un minimum d'échanges, les « libertos » eurent à subir une autre forme d'exploitation, imposée aux « peones », avec, comme toile de fond, une succession de guerres civiles et le règne de la « violence ». Je ne m'étendrai pas sur ce point particulièrement confus, si ce n'est pour dire que pendant plus d'un siècle la condition des Noirs ne

⁶¹ L'auteur de la communication a pu effectuer ce constat en 1995 lors de sa visite à Palenque de San Basilio.

⁶² Selon le recensement de 1851, il y avait en Colombie 16 468 esclaves, ce qui représentait 0,7 % de la population totale (2 243 730).

changea guère en Colombie, comme d'ailleurs dans les autres pays de l'Amérique latine.

La population afro-colombienne [carte, photo 2]

Actuellement, il existe donc des groupes noirs descendants d'Africains (*afrodescendientes*) dans les arrière-pays des littoraux atlantique et pacifique et dans les vallées inter-andines :

- région caraïbe : départements de la Guajira, Magdalena, Atlántico, Bolívar, Córdoba, César, Sucre et Antioquia,
- région pacifique : département du Chocó et zones côtières des départements del Valle del Cauca, Cauca et Nariño,
- vallées inter-andines des fleuves Cauca et Magdalena, en incluant quelques uns de leurs affluents,
- les îles de San Andrés, Providencia et Santa Catalina dans la Caraïbe.

Si l'on prend comme base le recensement de 1993, corrigé en 1997, la population actuelle des afro-colombiens, tous métissages confondus, approche de 10,5 millions, soit 26 % de la population totale du pays. Les départements avec le plus fort pourcentage sont le Chocó (85 %), Magdalena (72 %), Bolívar (66 %) et Sucre (65 %). En termes absolus, les départements avec le plus grand nombre d'habitants afro-colombiens, sont Valle (1 720 257), Antioquia (1 215 985) et Córdoba (801 643). La population se situe principalement dans les zones urbaines : Cali (1 064 648), Bogotá (900 717), Barranquilla (689 974), Cartagena (598 307), Medellín, (376 589), et Santa Marta (218 238) (*Cátedra de Estudios Afrocolombianos* : 2001 26-28). C'est là une réalité que l'on ne soupçonne guère de l'extérieur, et qui pendant longtemps est restée « invisible » même de l'intérieur, du moins d'un point de vue juridique et socio-culturel.

LE RÉVEIL

Cependant une prise de conscience finit par s'imposer, grâce à l'influence des pères de la Négritude, des mouvements anti-ségrégationnistes des U.S.A., et de la décolonisation de l'Afrique noire. Les revendications commencent à apparaître à travers la protestation, par exemple, d'Amir Smith Córdoba, auteur de l'article « *Identidad del negro* » publié par la revue *Negritud* en 1978 (Bogotá, n° 3, 5). Il ne s'agit pas pour lui de discuter sur la nature humaine des Noirs, mais de faire admettre leurs droits civils sans aucune contestation, comme pour tout autre citoyen. Les Noirs de

Colombie ne sont certes pas des Africains, mais le concept de négritude peut leur être légitimement appliqué, dans la mesure où ils représentent une grande quantité d'habitants déterminés à la fois par la pigmentation de leur peau et par leur implantation géographique. Il leur permettra de progresser dans la concrétisation de leurs objectifs, à savoir créer les conditions appropriées non pour que le Noir soit perçu comme un excellent danseur, ce que tout le monde reconnaît, mais pour qu'il cesse d'être perçu uniquement comme cela (Gutiérrez Azopardo, 88)⁶³.

L'article « La lucha de la población negra », publié en 1978 à Pereira par le *Boletín del círculo de estudios de la problemática de las comunidades negras* présente la revendication suivante : « Lutter pour les valeurs authentiques de la culture noire, l'histoire et l'identité sociale des Noirs et pour l'égalité des droits à l'intérieur de la société et de la nationalité » (Gutiérrez Azopardo 88).

Entre 1975 et 1977, naissent des mouvements comme « Población negra », « Negritudes » et « Cultura negra ». A Buenaventura (Valle), apparaissent les groupes « Panteras negras », « La Olla » ; à Popayán, le groupe « Cimarrón », formé par des étudiants noirs ; à Tunja le groupe d'étude « Tabala » ; à Pereira, le « Círculo de Estudios de la Problemática de las comunidades negras Soweto » qui édite un bulletin. En 1976 a lieu à Cartagena le "Congreso sobre el aporte del negro a la cultura americana". En 1977 se réunit à Cali le "Primer Congreso de la Cultura negra de las Américas" auquel assistèrent des représentants des Amériques et de l'Afrique. Fin 1978, le "Centro Superior de Estudios para Colombia", de Bogotá, organise un séminaire sur la Culture Noire pour les professeurs. Le Premier Congrès National d'Anthropologie qui se tient à Popayán en octobre 1978 offre un symposium sur le Noir et ses différentes manifestations culturelles (Gutiérrez Azopardo, 89-90).

2-3-La réforme législative

Manifestement, l'anthropologie occupe une grande place dans l'expression de la revendication. Les anthropologues, comme Jaime Arocha et Nina de Friedemann, se trouvent parmi ceux qui vont obtenir en 1993 du Parlement la célèbre Ley 70 qui transforme l'article 55 de la Constitution afin de protéger l'identité culturelle et les droits des Communautés Noires. Ses principaux objectifs sont : reconnaître les communautés noires qui ont occupé les terres incultes le long des rives du bassin du Pacifique, en prenant en compte leurs pratiques traditionnelles de production et le droit à la propriété

⁶³ "No disputamos ni defendemos el derecho de ser hombre ; nos planteamos el derecho de ser persona civilmente encontrada, sin peros y con los mismos derechos de cualquier otro ciudadano ... No somos África, pero nos encontramos pigmento-geográficamente respaldados por una cantidad de habitantes, que hacen posible pensar en el concepto de Negritud como bandera étnica inicial en el logro de nuestros objetivos ; de allí la importancia de crear inicialmente las condiciones apropiadas, no para que el negro baile, que ya es sabido que el negro baila y muy bien ; lo que queremos en el mejor de los casos es no quedarnos bailando."

collective ; établir des mécanismes pour la protection de l'identité culturelle et des droits des communautés noires de Colombie comme groupe ethnique ; sanctionner tout acte d'intimidation, de ségrégation, de discrimination ou de racisme contre les communautés noires dans tous les espaces sociaux.

L'Etat reconnaît le caractère multi-ethnique et pluriculturel du pays et repousse le vieux schéma éducatif intégrationniste. On crée en particulier la *Cátedra de Estudios Afroamericanos* chargée d'œuvrer en faveur de l'identité afro-colombienne. A la loi 70 s'ajoutent en 1994 la loi 115 en faveur de l'"ethno-éducation", les "Decretos reglamentarios 804" de 1995 et 1122 de 1998. Apparaissent ainsi des concepts comme "ethno-éducation", "processus de réintégration," de "reconstruction", de "redignification", qui se concrétisent à travers un programme pédagogique destiné à favoriser la multiculturalité et l'inter-culturalité dans les programmes éducatifs⁶⁴. Enfin le Décret 4181 de 2007 instaure la Commission intersectorielle pour la progression de la population afro-colombienne.

L'AVENIR

Tout semble donc s'accélérer. Les populations noires envoient des députés au Parlement qui exigent l'application des décisions législatives. Zulia Mena García, qui a siégé au parlement de 1994 à 1998, se représente aux élections, affirmant que « depuis 1998, malgré l'application des droits territoriaux, éducatifs et participatifs, la situation du peuple noir s'est aggravée avec la mise en œuvre du néo-libéralisme, l'intensification du conflit armé et ses conséquences »⁶⁵.

Il faut dire que les réformes n'ont pas atteint la majorité des afro-colombiens. Or de nouvelles menaces planent sur les communautés qui croyaient pouvoir enfin être reconnues comme telles, en particulier dans les arrières-pays des littoraux atlantique ou pacifique. Dans le premier espace, les communautés sont victimes de déplacements forcés, conséquence du conflit

⁶⁴ Voir : *Cátedra de Estudios Afrocolombianos*, p. 15. Le symposium nous a permis de voir quelques réalisations à travers les communications suivantes : Villa, Ernell, (Universidad Popular del César), "La etnoeducación afrocolombiana : ¿auto confrontación o aprendizaje cultural ?" ; Hernández, Dorina (Secretaría de Educación Departamental de Bolívar), "Resistencia y etnoeducación" ; Larraondo, Sor Inés (Grupo de integración rural y la Asociación casita de niños), "Experiencia casita de niños en el Norte de Cauca y sur del valle".

⁶⁵ "Después de 1998, a pesar de la aplicación de derechos territoriales, educativos y de participación, la situación del pueblo negro se ha agravado con la implementación del neoliberalismo y la agudización del conflicto armado y sus consecuencias". Texte du prospectus distribué après l'intervention de Zulia Mena García lors du symposium, intitulé : "...vamos con todo derecho a la Cámara".

armé que vit le pays, et de l'implantation de méga-projets comme la culture du palmier africain (*palma africana*) et la construction de complexes hôteliers. Dans le département de la Guarija, l'entreprise Intercor, filiale du groupe nord-américain Exxon, a déclaré de façon arbitraire comme zone minière les territoires, riches en charbon, traditionnellement occupés par les communautés de Tabaco. L'armée, dans les zones conflictuelles, oblige des communautés entières à abandonner leurs terres. Fuyant intimidations, menaces et massacres, des centaines de familles noires cherchent un refuge dans les agglomérations urbaines où elles grossissent les ceintures de bidonvilles. Des organisations naissent pour attirer l'attention de l'opinion internationale, comme "Palenque regional Ku Suto", qui est intervenue lors de notre colloque⁶⁶ [photo 3].

Dans le Chocó, l'entreprise Madera del Darién exploite à outrance les forêts, détruisant l'écosystème des "asentamientos" noirs, comme celles de Nueva Vida, Esperanza en Dios, Cacarica, sans aucune consultation des occupants des terres communautaires. Selon l'organisation "Cavida", "tout se réalise en dehors de la loi, mais il n'arrive rien et nous qui voulons prendre soin de la nature, on nous poursuit et on nous menace"⁶⁷. Lors du colloque de 2001 à Cartagena, un des représentants de ces communautés demanda à voir quelques chercheurs, dont l'auteur de ces lignes, pour leur parler des méfaits des paramilitaires : certains utilisèrent des têtes de Noirs comme ballons de football. Et pourtant, la Ley 70 assure aux communautés la possession des terres traditionnellement occupées. Des titres de propriété communautaire ont même été distribués.

La situation entraîne une mobilisation sur des projets organisationnels, voire idéologiques, très prononcés. Les sociologues parlent d'"africanistes", de "constructivistes", de "particularistes" et d'"universalistes". Certains intervenants, issus, semble-t-il, de mouvement catholiques, n'ont pas caché leurs positions identitaires radicales, comme Juan de Dios Mosquera, un des dirigeants de "Movimiento Nacional Cimarrón". Candidat aux élections, il fait ostentation d'une négritude fortement revendicative.

Leur discours identitaire se refuse à employer des termes comme "esclavos" ou "dueños de esclavos" et préfère parler d'"esclavizados" [réduits en esclavage] et d'"esclavizadores" [esclavagistes]. Le processus de rachat

⁶⁶ Références tirées d'un prospectus distribué pendant le symposium, intitulé : "Proceso de comunidades negras de Colombia Palenque regional Ku Suto", et signé "Equipo de coordinación del Palenque".

⁶⁷ "Todo se realiza por fuera de la ley, pero no sucede nada y a quienes queremos cuidar la naturaleza nos persiguen y amenazan por esto". Références tirées d'un fax envoyé le 23 octobre 2001 (cavida@colnodo.apc.org)

personnel, ou “automanumisión” est qualifié de “desesclavización” [sortie d’esclavage]. Les comportements criminels selon la justice coloniale sont présentés comme des manifestations du “bandolerismo social” [banditisme social]. Zulia Mena dénonce les tentatives de “descivilizar a la comunidad negra”.

En 2009, l’anthropologue Claudia Mosquera et deux de ses collègues colombiens évoquent “la persistance d’un continuum racialisé enraciné dans l’époque coloniale et la république” et rappellent que la Commission Inter-américaine des Droits Humains a signalé, dans l’une de ses dernières visites en Colombie, le maintien de schémas de “discrimination systématique, officielle et non officielle”, par lesquels les stéréotypes offensifs qu’utilisent les médias, les arts et la culture populaire tendent à perpétuer une attitude négative envers les Noirs” (Mosquera Rosero-Labbe, León Díaz et Rodríguez Morales, 14). Ces mêmes auteurs affirment que les avancées législatives, en bien des occasions, restent lettres mortes. Ils dénoncent une application timide de la législation, l’absence de ce que l’on appelle des “Acciones afirmativas” pour l’accès des afro-colombiens à l’éducation publique supérieure, à des universités d’excellence, aux charges les plus hautes de l’administration publiques ou du secteur privé. A Bogotá et à Medellín, les mesures allant dans ce sens relèvent en réalité d’initiatives ponctuelles des municipalités progressistes ((Mosquera Rosero-Labbe, León Díaz et Rodríguez Morales 52). Ils prônent la création d’un “Conseil national pour la promotion de l’égalité raciale et des différences culturelles”. Il lui reviendrait de développer quatre programmes, en relation avec les institutions de l’éducation nationale, le marché du travail, la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, l’établissement d’un plan national de réparations symboliques envers le peuple afro-colombien (Mosquera Rosero-Labbe, León Díaz et Rodríguez Morales 57-60) [photos 4, 5, 6].

Dans un ouvrage publié cette même année, intitulé *Afro-reparaciones. Memorias de la esclavitud y Justicia Reparativa para negros, afrocolombianos y raizales*, Claudia Mosquera et Luis Claudio Barcelos affirment que :

L’oubli et la non recréation des mémoires tragiques ont un coût éthique, politique et psychique très élevé. Accepter les règles du jeu de la modernité nous rend complices d’un Etat immoral et nous expose à répéter l’histoire du génocide, de la barbarie, de l’abus, et de la violation de l’Autre [...]. Il faut s’opposer fermement à l’amnésie qui disculpe l’Etat dans le non respect du Contrat Social et l’exempte de l’accomplissement de son devoir de protéger physiquement et symboliquement tous ses citoyens.

Et cela, de façon à ce que le passé cesse d'imposer son poids sur l'avenir⁶⁸. Mais il y a plus grave. Se fait jour une tendance à vouloir nier le droit des communautés noires aux terres traditionnellement occupées par elles. Ce ne sont pas des "indigènes"! Manuel Zapata Olivella, prenant la parole au matin du 20 octobre 2001, affirma, avec une vigueur surprenante pour son état de santé, qu'on en vient, sous des prétextes d'ethnicité, à refuser l'identité de Colombiens aux Noirs. Or ceux-ci dès les débuts de l'esclavage se sont mêlés aux Indiens : "Les mulâtres et les sambos formaient partie des communautés" (Los mulatos y los zambos formaban parte de las comunidades"). Ils ont donc bien droit à la terre, selon la coutume indigène.

On nous refuse maintenant le nom de Colombiens, à nous les afro-descendants. Que veut dire "afro-descendants"? Nous sommes tous des afro-descendants, les Européens, les Asiatiques.

.....
 Nous avons couru le risque d'avoir vécu 500 ans sous une colonisation. Maintenant nous courons le risque de discrimination. "Sortez d'ici, vous n'appartenez pas à la communauté indigène." C'est le moment d'embobiner l'histoire. Tous prêchent l'unité de l'humanité. Nous devons être unis pour défendre notre planète. Défendons notre planète, le principe universel. Il nous faut exiger la liberté de l'homme avec ses animaux, ses forêts!⁶⁹

Le vieil homme Manuel Zapata Olivella, mourut peu de temps après ce colloque. S'il passa sa vie à défendre ses racines (Zapata Olivella, 1990) cette manifestation fut pour lui l'occasion de délivrer un dernier message, son testament en quelque sorte, qui allait bien au-delà d'une simple revendication identitaire : l'afro-descendant est lui aussi tout simplement ... un citoyen de la planète terre.

Jean-Pierre TARDIEU⁷⁰

Références

⁶⁸ *Afro-reparaciones : Memorias de la Esclavitud y Justicia Reparativa para negros, afrocolombianos y raizales*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, 2009, p. 259.

⁶⁹ "Se nos niega ahora el nombre de Colombianos a los afrodescendientes. ¿Qué quiere decir afrodescendientes ? Todos somos afrodescendientes, los Europeos, los Asiáticos.

.....
Corrimos el riesgo de haber vivido 500 años en una colonización. Ahora corremos el riesgo de discriminación. "Salga de aquí, no pertenece a la comunidad indígena". Es el momento de embobinar la historia. Todos están predicando la unidad de la humanidad. Debemos ser unidos para defender nuestro planeta. Defendamos nuestro planeta, el principio universal. ¡Clamar por la libertad del hombre con sus animales, sus selvas !"

⁷⁰ Professeur à l'université de La Réunion.

- Afro-reparaciones : Memorias de la Esclavitud y Justicia Reparativa para negros, afrocolombianos y raizales*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, 2009.
- BORREGO PLA, María del Carmen, *Palenques de negros en Cartagena de Indias a fines del siglo XVII*, Sevilla : Escuela de Estudios Hispano-americanos, 1973.
- Cátedra de Estudios Afrocolombianos. Lineamientos Curriculares*, Bogotá : Ministerio de Educación Nacional, 2001.
- COLMENARES, Germán, *Historia económica y social de Colombia. 1537-1719*, Universidad del Valle, 1973.
- COLON, Cristóbal. *Textos y documentos completos*. Edición de Consuelo Varela, Madrid : Alianza Universidad, 1992.
- DEL CASTILLO MATHIEU, Nicolás, *Esclavos negros en Cartagena y sus aportes léxicos*, Bogotá : Instituto Caro y Cuervo, 1982.
- ESCALANTE, Aquiles, *El negro en Colombia*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, 1964.
- “Palenques en Colombia”, in : PRICE, Richard, *Sociedades cimarronas*, México : Siglo Veintiuno, 1981.
- FRIEDEMANN, Nina S. de, *Ma Ngombe. Guerreros y ganaderos en Palenque*, Bogotá : Carlos Valencia Editores, 1987.
- FRIEDEMANN, Nina S. de, y PATINO ROSSELLI, Carlos, *Lengua y sociedad en el palenque de San Basilio*, Bogotá : Instituto Caro y Cuervo, 1983.
- FRIEDEMANN, Nina S. de, y AROCHA, Jaime, *De sol a sol. Génesis, transformación y presencia de los negros en Colombia*, Bogotá : Planeta Colombiana Editorial, 1986.
- GUTIERREZ AZOPARDO, Ildelfonso, *Historia del negro en Colombia. ¿Sumisión o rebeldía?*, Bogotá : Editorial Nueva América, 1992.
- HERNANDEZ DE ALBA, Gregorio, *Libertad de los esclavos en Colombia*, Bogotá : Editorial A.B.C., 1956.
- JARAMILLO URIBE, Jaime, *Ensayos sobre la Historia Social Colombiana*, Bogotá : Universidad Nacional de Colombia, 1968.
- MOSQUERA ROSERO-LABBE, Claudia, LEON DIAZ, Ruby Esther, et RODRIGUEZ MORALES, Margarita María, *Escenarios post-Durban. Para pueblos y personas negras, afrocolombianas, raizales y palenqueras*, Bogotá : Universidad de Colombia, 2009.
- OCAMPO LOPEZ, Javier, *Historia Básica de Colombia*, Bogotá : Plaza y Janes, 1994.
- SCELLE, Georges, *La traite négrière aux Indes de Castille*, Paris : Pédone, 1906.
- SCHWEGLER, Armin, “Chi ma Kongo” : *Lengua y rito ancestrales en El Palenque de San Basilio (Colombia)*, Frankfurt/Madrid : Vervuert Verlag, 1996.
- SHARP, William Frederick, *Slavery in the Spanish Frontier. The Colombian Chocó. 1680-1810*, Norman : University of Oklahoma Press, 1976.
- TARDIEU, Jean-Pierre, *Noirs et nouveaux maîtres dans les “vallées sanglantes” de l’Equateur. 1778-1820*, Paris : L’Harmattan, 1997.
- Relaciones interétnicas de Afroamérica (S. XVI-XIX)*, in : ANDRES-GALLEGO (Coord.), José, *Nuevas Aportaciones a la Historia Jurídica de Iberoamérica*, Madrid : Fundación Histórica Tavera, CD-Rom, 2000.
- “De l’«undécimo remedio» de Las Casas (1516) au projet de traite des Noirs de 1518, in : LAVOU ZOUNGBO (Ed.), Victorien, *Las Casas face à l’esclavage des Noirs : vision critique du Onzième Remède (1516)*, Marges 21, Université de Perpignan, 2001, p. 41-58.
- Cimarrones de Panamá. La forja de una identidad afroamericana en el siglo XVI*, Madrid : Vervuert / Iberoamericana, 2009.

ZAPATA OLIVELLA, Manuel, *El fusilamento del diablo*, Bogotá : Plaza y Janes, 1986.
-¡Levántate Mulato !, Bogotá : Rei Andes, 1990.
